

DU Éthique et condition animale : devoirs des humains

Objectifs

Aptitudes et compétences

L'éthique animale a une place de plus en plus importante dans notre société et comprend l'ensemble des théories et des réflexions étudiées concernant la responsabilité morale et les devoirs de l'être humain envers les animaux. La loi du 30 novembre 2021, n°2021 1539, visant à lutter contre la maltraitance animale et à améliorer la relation entre les animaux et les Hommes est une première avancée sur la question du bien-être et de l'éthique animale.

La formation vise l'acquisition des compétences suivantes :

- > Maîtriser les thématiques réglementaires de la condition animale et en suivre les évolutions dans les débats institutionnels
- > Identifier les parties prenantes (associations, collectivités, fondations etc.) dans ce domaine et entretenir des relations constantes afin d'identifier les pistes de progrès
- > Accompagner et prodiguer efficacement des conseils aux acteurs du changement (entreprises, organismes, associations) et toutes personnes en contact avec le monde animal ainsi que tous ceux qui, par leur activité, sont chargés de l'application de la réglementation, de conseiller ou de défendre ceux qui doivent s'y conformer
- > Maîtriser les enjeux du bien-être animal selon des normes propres aux espèces
- > Contribuer à une analyse notamment éthique, scientifique, juridique, sociologique, géographique et historique pertinente nécessaire à la conception et mise en œuvre l'évaluation des pratiques professionnelles et des politiques publiques

Public cible

Les professionnels souhaitant acquérir ou approfondir les règles applicables à la condition animale, à l'échelle nationale et internationale : les responsables d'association de protection animalière, les journalistes ou les chargés de communication, les avocats, les magistrats, les agents des collectivités territoriales ou de l'État, les vétérinaires, les référents ou les membres de comité d'éthique, les chercheurs de toutes disciplines (droit, médecine, biologie, autres sciences...), etc.

Partenariat

Université Bonaparte

Méthodes pédagogiques

Notre équipe pédagogique sera le garant de la qualité de l'enseignement par l'expérience académique et professionnelle de nos enseignants et enseignants-chercheurs.

Nos apprenants bénéficient de l'implication de l'équipe enseignante pour les accompagner vers la réussite académique et pour leur ouvrir des perspectives professionnelles.

- > Cours et conférences
- > Travaux dirigés par des experts
- > Travaux de groupe thématiques de lecture et auto-évaluation
- > Participation aux manifestations (Assises de la protection animale, Salon des maires et des collectivités...)

Modalités pratiques

Durée

180 heures :

- > Présentiel 168 heures : 2 jours par mois, les vendredis et samedis
- > Distanciel : 12 h, soit 2h par mois, le mardi

Dates

- > Début de la formation : 15 novembre 2024
- > Fin de la formation : 6 décembre 2025

Localisation des cours

Les cours se déroulent en présentiel à Paris, dans les locaux de l'École Supérieure de l'Animal et du Vivant
Institut Bonaparte, 72 rue St Charles, 75015 Paris

Tarifs 2024/2025

> Formation continue : 3750€

[Téléchargez la fiche formation](#)

Conditions d'accès

Sur dossier

Prérequis

- > Être titulaire d'un diplôme de bac+2 ou équivalent. Possibilité d'admission au niveau Bac avec une dérogation du jury d'admission
- > Être dans une démarche scientifique et ouverte. Il est attendu des militants de la cause animale le respect de la pluralité des opinions et des approches philosophiques de la condition animale
- > L'admission se fera sur dossier en fonction des critères suivants : parcours académique et / ou professionnel, pertinence de la formation au regard du projet professionnel, motivation et engagement de l'apprenant
- > L'approche multi-disciplinaire étant revendiquée par l'équipe pédagogique, un soin particulier sera porté à la fois à la sélection d'une diversité de profils et à construire une cohésion entre les participants

Infos pratiques

Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES, Service de la Formation Continue et de l'Alternance à

Contacts

Responsable pédagogique

François-Xavier ROUX-DEMARE

Contact administratif

Anaëlle LEROUX (responsable administrative UBO)

Marina SALAÛN (secrétariat UBO)

du-eca@univ-brest.fr

Tel. Tél. 02 98 01 80 58

Contact administratif

Célia GUYOT (chargée d'admissions ESAV Institut Bonaparte)

celia.guyot@institut-bonaparte.fr

Tel. Tél. 01 84 17 36 68 ou 06 95 29 44 54

Programme

Programme

Module 1 : Approche philosophique et défis éthiques

- La place de l'animal dans la société
- Présentation des démarches éthiques possibles
- Études de cas, grilles de questionnements
- La place des animaux dans les politiques publiques
- Les enjeux sociologiques, politiques, économiques, environnementaux, religieux...

Module 2 : Les sciences de l'animal

- Introduction générale
- Évolution du monde vivant et place de l'humain
- Éthologie par espèces
- Biologie et bien-être animal

Module 3 : Approches juridiques de la question animale

- Réglementations nationales de la question animale
- Droit de l'environnement
- Singularité et pluralité du statut juridique des animaux
- Protection internationale et européenne de la condition animale

Module 4 : Projet tutoré, coordonner des stratégies d'intervention, d'intermédiation, de communication, d'influence au service de l'animal

- Gérer un projet responsable
- Les différentes étapes de la gestion de projet
- Méthodologie et bonnes pratiques
- Savoir intermédiaire
- Définir et mettre en oeuvre des recommandations stratégiques pour les décideurs publics/privés en réalisation des veilles et en rédigeant des notes
- Identifier les relais d'opinion et les réseaux d'influence
- Techniques de négociation pour mettre en oeuvre un projet éthique

Evaluations

- Évaluation par module d'enseignement en contrôle continu
- Engagement sur des projets collectifs définis en début d'année au sein du groupe
- Assiduité et vie de groupe
- Le projet tutoré devra être rédigé sur un sujet en rapport avec la formation et sera présenté devant le jury de certification composé de professionnels et d'experts

Dernière mise à jour le 25 octobre 2024